

05 déc 2008 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 5 décembre 2008](#)

## Cours d'appel

Prolongation du cadre temporaire des conseillers et des substituts du procureur général dans les cours d'appel et les parquets généraux

Prolongation du cadre temporaire des conseillers et des substituts du procureur général dans les cours d'appel et les parquets généraux

Sur proposition de M. Jo Vandeurzen, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2010 le cadre temporaire des conseillers et des substituts du procureur général dans les cours d'appel et les parquets généraux de Liège, Gand et Anvers, en vue de résorber l'arriéré judiciaire. Il s'agit d'amendements au projet de loi approuvé par le Conseil des ministres du [12 septembre 2008](#).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe